



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020
Salle de réunion de la CCG à 14H00
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le 05 novembre à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courriel du 30 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion au siège de la communauté de communes, en session ordinaire sous la présidence de Mme Patricia BREMOND.

Nombre de conseillers en exercice : (33)

Etaient présents : (22)

Rémi **ANDRE**, Stéphane **BASTIDE**, Samia **BOUGOUMMARA**, Patricia **BREMOND**, Michèle **CASTAN**, Yannick **CHARBONNIER**, Serge **CHAZALMARTIN**, Monique **DELAGRANGE**, Aymeric **FELGEIROLLES**, Gilbert **FONTUGNE**, Gilbert **GIRMA**, Jean-Paul **ITIER**, Chantal **LLABRES**, Célestin **MARTO**, André **RAYMOND**, Maggy **REMIZE**, Pierre **REY**, Delphine **SALSON**, Mathias **SEGURA**, Christophe **SUDRE**, Léa **TOSQUELLAS**, Ghislaine **VIDAL**.

Etaient absents ayant donné pouvoir : (10)

Sophie **AMARGER** à Ghislaine **VIDAL**, Lionel **BOUNIOL** à Patricia **BREMOND**, Michel **CONDI** à Maggy **REMIZE**, Raphael **GALIZI** à Aymeric **FELGEIROLLES**, Martial **MALIGES** à Michèle **CASTAN**, Jérémy **PIC** à Gilbert **GIRMA**, Isabelle **RECOULIN** à Jean-Paul **ITIER**, Marie **ROCHETEAU** à Serge **CHAZALMARTIN**, Vincent **REMISE** à Pierre **REY**, Nicolas **SALLES** à André **RAYMOND**.

Absente n'ayant pas donné de pouvoir : (1)

Sylvie **PETIT**.

Suite à l'annulation des élections municipales du 23 mars dernier, la commune de Gabrias n'est pas représentée.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Samia BOUGOUMMARA a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

[Avant d'entamer la séance, la Présidente demande à l'Assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en hommage aux victimes des récents attentats.](#)

Les procès-verbaux des séances des 10 septembre et 9 octobre 2020 sont approuvés à l'unanimité. Il est porté à la connaissance de l'assemblée la décision 027/20 du 28 octobre 2020 approuvant la réparation et l'indemnisation de dommages affectant le bâtiment de l'Atelier de découpe, ainsi que la signature de l'avenant de régularisation des primes d'assurances construction conclues avec l'Agence GAN ASSURANCES de Marvejols, prise par la Présidente par délégation consentie sur le fondement de l'article L.5211-10 du CGCT. Cette décision ne soulève aucune objection ou observation.

[La Présidente informe l'Assemblée de son rendez-vous avec Madame la Préfète le 10 novembre prochain pour présenter les projets du Territoire \(CCG et Communes\).](#)
[Elle donne lecture de la correspondance adressée par les époux SALTEL, exploitants du cinéma, suite au communiqué de presse de Mme DE LAGRANGE.](#)

[Les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité.](#)

1. Administration générale (rapporteur Patricia BREMOND)

- [Désignation de représentants dans divers organismes](#)
- [Rapport 099/2020 - Office du tourisme, du commerce et de la culture](#)

Ont été désignés

- Titulaire : Léa TOSQUELLAS, Lionel BOUNIOL
- Suppléants : Michèle CASTAN, Gilbert FONTUGNE

- Rapport 100/2020 - Lozère Ingénierie : Est désigné Jérémie PIC

2. Développement économique (Rapporteur Patricia BREMOND)

- Rapport 101/2020 - -Motion de soutien à la candidature de Marvejols et de la Communauté de communes du Gévaudan au dispositif « petites villes de demain »

Le 1^{er} octobre 2020, la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Madame Jacqueline Gourault, a présenté le dispositif « Petites Villes de Demain ».

Le dispositif s'adresse aux intercommunalités dont la ville centre ne dépasse pas les 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et enfin présentant des signes de fragilités.

La sélection des communes et de leurs intercommunalités se fera par département.

3 milliards d'euros seront mobilisés pour ce nouveau dispositif.

L'offre de service sera organisée autour de trois piliers :

- Le soutien à l'ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet,
- Des financements sur des thématiques ciblées notamment sur la transition écologique et le commerce,
- L'accès au réseau grâce au club « petites villes de demain » pour favoriser l'innovation, l'échange et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

La sélection des villes se fera dans le courant du mois de décembre 2020.

La présente motion sera jointe au courrier de candidature portée à Madame la Préfète de Lozère.

- Rapport 102/2020 - Atelier de découpe – actualisation des conditions de cession du bâtiment

La formation du prix est prévue dans la rédaction de l'acte de crédit-bail en son article 28-2. La CCG dispose à ce jour de tous les éléments cités dans cet article à l'exception du décompte définitif des pénalités de remboursement anticipé du prêt consenti par le Crédit Agricole du Languedoc.

Le Conseil a décidé

- D'approuver la cession du bâtiment mis à disposition de l'entreprise LANGUEDOC LOZERE VIANDE aux conditions de prix suivantes :
 - Le solde cumulé des charges et produits respectivement supportées ou perçus par la Communauté de communes pour 23 164 €
 - Le capital restant dû de l'emprunt souscrit pour le financement de cette opération soit 851 710 €
 - L'indemnité de gestion, l'indemnité financière et le montant des intérêts courus depuis l'échéance du 10 octobre 2020, qui seront notifiés par l'Etablissement précité.
 - La régularisation de TVA pour 218 591 €
- De donner par la présente délibération pouvoir à la Présidente d'arrêter le prix définitif de la cession après notification par le Crédit Agricole des conditions financières du remboursement anticipé du prêt par lui consenti
- D'autoriser la Présidente à signer l'acte à intervenir en l'étude de Me BOULET, notaire à Marvejols.

3. Finances (Rapporteur Gilbert FONTUGNE)

- Rapport 103/2020 - Atelier de découpe – DM n°2

Ajourné

- Rapport 104/2020 - Budget annexe AEP- DM n°2

Est approuvé la décision modificative du budget annexe AEP, affectant la seule section d'investissements, consistant en des virements de crédits d'un programme à un autre, selon détail suivant :

PROGRAMME	CREDITS EN MOINS	CREDIT EN PLUS
C/020-Dépenses imprévues		20 000
OP15-Etude patrimoniale réseau AEP		20 000
OP26-Réglul captages St-Léger		3 000
C/21561- Service de distribution d'eau	15 000	
OP12- Système de désinfection par UV		28 000
OP202- Travaux sur réseau et ouvrages2020	21 000	
OP22- AEP traversée Le Monastier		15 000
OP32- AEP BOULEVARD De Jabrun	30 000	
OP201- Travaux sur réseau et ouvrage 2019	20 000	
	86 000	86 000

4. Ressources Humaines (Rapporteur La Présidente)

- Rapport 105/2020 - Convention d'adhésion CNRACL-CDG48 (régularisation)

Le Centre de Gestion de la Lozère (CDG 48) dispose d'un partenariat, pour l'adhésion au service retraite de la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales).

La CNRACL appelle les Centres de Gestion à jouer un rôle d'intermédiaire auprès des collectivités dans la gestion des dossiers des agents, et dans la maîtrise d'une réglementation complexe. Le CDG a une mission d'intervention pour la fiabilisation des Comptes Individuel Retraite (CIR) des agents affiliés, notamment dans le cadre des Entretiens Information Retraite (EIR).

Le CDG 48 propose ainsi une nouvelle convention trimestrielle aux collectivités, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020.

Régularisation approuvée.

5. Bâtiments communautaires (Rapporteur Gilbert GIRMA)

- Rapport 106/2020 - Espace « Chatillon » - Mise à disposition de locaux pour les « Restos du cœur »

La CCG a décidé de soutenir l'association locale en s'engageant notamment à lui assurer l'hébergement nécessaire à son activité caritative.

C'est dans ce contexte qu'a été autorisée la signature d'une convention de mise à disposition de deux locaux situés dans l'enceinte de l'espace « Chatillon », au rez-de-chaussée de la parcelle numérotée 340, d'une superficie approximative de 90 m². Les charges liées à l'occupation de ces locaux seront intégralement supportées par l'Association.

[Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour complémentaire.](#)

1. Administration générale (rapporteur Patricia BREMOND)

- Désignation de représentants dans divers organismes
 - Rapport 107/2020 – GAL (Groupe d'Action Locale) Pays du Gévaudan

Depuis 2007 le Pays du Gévaudan porte un GAL rassemblant toutes les communes de son territoire. Ses membres se réunissent chaque trimestre pour examiner les demandes de financements

déposées au titre du programme LEADER préalablement à l’instruction des dossiers par la Région.

Sont désignés à l’unanimité

Titulaires : Patricia BREMOND, Lionel BOUNIOL

Suppléants : Chantal LLABRES, Martial MALIGES

2. Pôle Petite Enfance (Rapporteur Serge CHAZALMARTIN)

- Rapport 108/2020 – Délégation et financement des travaux d’aménagement des espaces extérieurs de la crèche

Par délibération en date du 6 décembre 2019, le conseil communautaire avait attribué une subvention de 30 468 € aux fins de participer au financement d’aménagement des espaces extérieurs de la crèche sous maîtrise d’ouvrage de la SPL Les petits loups.

Les travaux s’élèvent à 102 993 €, dont le financement est réparti comme suit entre les différents acteurs :

- Caisse commune de Sécurité Sociale de la Lozère : 40 % soit 41 173 €
- Conseil départemental de la Lozère : 20 % soit 20 587 €
- Communauté de Communes du Gévaudan : 30 % soit 30 468 €
- SPL : 10 % soit 10 705 €

Approuvé à l’unanimité.

Questions et informations diverses

- Gestion des déchets

Information donnée par Michèle CASTAN, en charge de cette question. Il s’agit notamment de l’implantation de colonnes à cartons dans divers points des communes de Bourgs-sur-Colagne, Montrodât et une à Palhers

- Création d’un poste d’assistant(e) de direction

Information sur le profil défini pour le poste dont la création sera proposée ultérieurement, une fois le choix du lauréat effectué.

La séance est levée à 15 heures.

La Présidente

Patricia BREMOND

La Secrétaire

Samia BOUGOUMMARA